

Vers la réorganisation des tribunaux de famille en France

Autor(en): **S.F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 394

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Autour de la Conférence du Désarmement

Le vent a-t-il tourné à Genève ?

Une des semaines les plus importantes dans l'histoire de la Société des Nations vient de s'écouler et, si nous ne pouvons pas encore estimer des résultats dans l'un des grands problèmes (le conflit de Mandchourie), nous pouvons enregistrer un succès dans l'autre. Les conférences des Cinq puissances ont atteint leur but et l'Allemagne reprendra sa place à la Conférence du Désarmement.

On se rappellera que l'Allemagne s'est retirée de la Conférence après l'ajournement de celle-ci au mois de juillet, parce qu'elle ne voyait aucune chance d'obtenir l'égalité qu'elle réclamait, sur la base d'une réduction des armements à un niveau approchant le sien. Depuis lors divers efforts avaient été tentés de la ramener au sein de la Conférence mais sans succès. Le changement actuel a été le résultat de conférences privées qui ont eu lieu à Genève la semaine passée entre les Cinq grandes puissances (Gde-Bretagne, Etats-Unis, France, Allemagne et Italie).

Un des inconvénients de cette méthode de conversations privées est qu'il est impossible d'obtenir un compte-rendu exact de ce qui se passe. La presse doit se contenter des bruits qui courent et des communications semi-confidentielles des membres des délégations prenant part à la réunion. De sorte que plusieurs versions circulent et probablement aucune n'est absolument exacte. Un des résultats de cet élément d'incertitude des conversations a été qu'au début de la semaine passée une déclaration a paru dans beaucoup de journaux annonçant que la Conférence du Désarmement avait échoué, et qu'une proposition d'ajournement avait été acceptée par les grandes puissances en prenant acte des quelques accords qui ont été réalisés jusqu'à présent. Cette proposition attribuée au représentant américain, Mr. Norman Davis, a été démentie immédiatement dans les milieux américains et il semble certain que le délégué américain désire de réelles mesures de désarmement et la continuation de la Conférence.

La situation devant laquelle on se trouvait peut être résumée comme suit: Aucun progrès ne pouvait être réalisé dans le désarmement tant que les Allemands se tenaient à l'écart de la Conférence et ceux-ci ont déclaré qu'ils persisteraient dans leur attitude jusqu'à ce qu'on ait donné satisfaction à leur demande d'égalité de droit; or il y avait deux façons de satisfaire cette demande: 1. les pays, autres que l'Allemagne, pouvaient se mettre d'accord sur des mesures de désarmement qui les auraient effectivement rapprochés de l'égalité dans le désarmement avec l'Allemagne. Malheureusement aucune des propositions tendant à ce but ne fut acceptée l'été dernier et il semblait inutile à ce moment-ci de recommencer les longues et difficiles discussions sur ce sujet; 2. Il restait la méthode d'arriver à un accord général sur le principe de l'égalité et sur la façon dont elle pourrait être appliquée. Ceci est le résultat de la discussion des cinq puissances.

L'accord qui ramène l'Allemagne à la Conférence sur un pied d'égalité contient également des clauses sur la demande de sécurité de la France et il semblerait qu'il ait maintenant des chances sérieuses de commencer à travailler, après la Noël, avec des perspectives meilleures qu'il n'y en a eu depuis l'ouverture de la Conférence

en février dernier. Avec un des grands problèmes politiques résolu et avec une entente quant aux autres, il semble que la Conférence pourra finalement s'atteler à son vrai travail: celui de s'occuper de mesures réelles de désarmement.

La proposition acceptée le 11 décembre se termine par le paragraphe suivant: « Les cinq gouvernements des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie se déclarent résolus à collaborer à la Conférence avec les autres Etats qui y sont représentés, pour s'efforcer sans délai d'élaborer une convention qui réalisera une réduction substantielle et une limitation des armements, avec des dispositions pour sa révision ultérieure en vue de réductions nouvelles. »

Ces mots donnent droit à un espoir nouveau

Le „Foyer de la Femme“ est inauguré à Genève.

A Paris, comme on sait, l'Armée du Salut a créé, il y a plusieurs années, le « Palais de la Femme », qui rend les plus grands services aux isolées, aux jeunes filles en particulier, en leur offrant pour un prix modique le vivre et le couvert dans un logis sain, confortable, chaud et coquet. Ici, à Genève, on vient d'inaugurer non pas un « palais », mais, dans de tout autres proportions, un « foyer » des plus attrayants, en plein cœur de la ville.

Une invitation à la presse nous permit, quelques jours avant l'ouverture officielle du 15 décembre, de le visiter à fond, de nous rendre compte dans tous les détails, sous la conduite des officiers de l'Armée du Salut, et de MM. Edmond Fatio, architecte, Brémont et Pingeon, ingénieurs, Fernand Martin, ensemblier, de l'agrément que promet aux futures pensionnaires ce home non encore tout à fait achevé, mais qui le sera dans un mois environ.

Le « Foyer de la femme » n'est qu'une partie d'un grand immeuble qui comprend la salle du jubilé (il y a cinquante ans que l'Armée du Salut fit ses débuts à Genève) avec six cents places) une autre salle de réunions beaucoup moins vaste et cinq petits appartements localisés ainsi qu'un magasin; mais alors que la façade et l'entrée principale se trouvent rue Verdaine, c'est après avoir gravi la rue de la Vallée jusqu'au pied du vieux Collège de Calvin qu'on accède aux locaux du Foyer — séparés du reste du bâtiment — par une porte de dimensions plus modestes.

Bureau de la directrice, cuisine, office, restaurant, salon. La cuisine où des saluistes circulent, où bout l'eau pour le thé qu'on nous offrira tout à l'heure, est haute et claire et reluisante à souhait, ornée de cuivres superbes. Elle n'a pas à craindre les poussières de charbon, n'ayant pour combustible que le gaz. Quant au chauffage de tout l'immeuble, (chauffé depuis septembre pour le faire sécher plus vite) il se fait au mazout.

Au 1^{er} étage, voici la belle salle de restaurant qui peut contenir de 70 à 75 personnes; à côté, une charmante salle de repos qui, le jour de l'ouverture, apparut aux yeux des invités avec, déjà, tout son mobilier confortable et charmant; tables, guéridons, meubles rembourrés, rideaux clairs. Des portes glissent et les deux salles peuvent n'en former qu'une.

dans les résultats de la Conférence du Désarmement.

KATHLEEN COURTNEY,
Vice-présidente du Comité International
féminin pour le Désarmement.

Questions économiques

Nos perspectives d'avenir et le budget fédéral.

Les récents débats aux Chambres fédérales concernant le budget fédéral ont précisé en chiffres exacts ce que tout le monde sait plus ou moins: c'est que, si notre situation financière a été équilibrée avec peine de 1927 à

Du 2^{me} au 5^{me} étage inclusivement, ce sont les chambres à coucher — soixante-dix au total — dont le plus petit nombre à deux lits. Plusieurs ont des balcons avec une belle vue. Elles ouvrent toutes sur un corridor central. Pas grandes, elles ont, cependant tout le nécessaire, et — ce qui vaut mieux encore — ce nécessaire est soigné, pimpant dans sa simplicité pratique. Les peintres, les gypsiers, etc. sont à l'œuvre encore, mais plusieurs de ces pièces ont été meublées, en prévision de la visite de la presse. Nous savons qu'il y en aura des bleues, des oranges, des vertes, comme il y aura trois classes, mais les habitantes des troisièmes n'auront en moins qu'un surplus de confort qui n'est nullement indispensable: une table à écrire au lieu d'un grand bureau; des chaises au lieu d'un fauteuil, un lit en métal au lieu d'un divan. Partout l'eau courante, partout de jolis tissus; de jolis bois; des sièges où l'on est bien assis, des sommiers et matelas élastiques — sur tout l'ensemble, rien de l'hôtel où l'on passe; presque déjà, une atmosphère. Quand la passante ou la pensionnaire sera installée, aura fait placer sa malle dans la haute garde-robe du petit vestibule fermée par un volet de fer, nous ne doutons pas que, l'accueil souriant de la directrice et de ses collaboratrices aidant, elle ne se sente très vite chez elle. Les prix seront environ de 125, 140 et 160 fr. par mois selon la classe, comprenant trois repas par jour et un bain par semaine. (2 chambres de bains par étage).

« Y a-t-il une limite d'âge? » demandons-nous? — Point. Toutes les nations, toutes les confessions sont admises. — Et la durée du séjour? — Illimitée.

La direction sera confiée à la directrice de la Maison de rééducation de Florissant, M^{lle} Hauser. Celle-ci entourée de trois officières et de quelques employées. Naturellement, les pensionnaires feront leur chambre, ce qui ne sera pas bien compliqué avec les lavabos modernes, les parois lavables, l'absence de coins à poussière.

Encore une fois, nous nous les représentons, ces isolées, ces travailleuses fatiguées, ces jeunes exposées à maints dangers. Dans le Foyer accueillant, combien moins puissantes les tentations du dehors! Cette création est véritablement une œuvre bonne et belle, à laquelle nous souhaitons le plus grand succès, et nous ne doutons pas que malgré la crise, les 65.000 fr. qui manquent encore rentreront sans trop de peine.

M.-L. PREIS.



Publications reçues

ALICE DESCOUDRES: *Des héros*. Imprimerie des Coopératives réunies, La Chaux-de-Fonds; prix 1 fr.

Ce recueil de 11 biographies d'hommes et de femmes ayant consacré leur vie à la poursuite de leur idéal est un des plus beaux cadeaux de fête à faire à nos enfants. L'éminente pédagogue nous présente ses héros avec une telle puissance de compréhension et de sympathie qu'elle renouvelle les plus connus de ses sujets et nous les fait mieux comprendre et admirer. Et nous remarquons avec étonnement qu'à force de pureté morale, de sincérité envers soi-même et envers les autres et de dévouement, des êtres parfaite-

ment dissemblables par leur époque, leur milieu et leur éducation, arrivent à penser et à agir de même et nous présentent des parallélismes inattendus et touchants.

Pasteur et Forel sont frères par la persévérance, le goût du travail, la soumission à la science et l'intérêt pour tous les problèmes de la vie industrielle ou sociale. Tous deux éclaircissent ce qu'ils touchent. Le petit frère d'Assise et la révolutionnaire allemande Rosa Luxembourg, tous deux des pourchasseurs d'abus, ont été de tendres amis des animaux: François s'entretenait avec les alouettes, les hirondelles ou les poissons, et Rosa, dans sa prison, comprenait le langage des oiseaux qui fendaient de leurs ailes le carré de ciel découpé par sa petite fenêtre, et conversait avec le bourdon qui emplissait la cellule « de sa voix de baryton ».

On pourrait multiplier les exemples des rencontres à travers l'espace et le temps de ces belles âmes, de l'Italienne Alessandrina Ravizza et de la Finlandaise Mathilde Wrede, aux préoccupations et aux dévouements presque identiques, par exemple; où bien chercher en quoi se ressemblent et en quoi diffèrent un Tolstoï et un Gandhi... Quelles que soient les réflexions suggérées par l'œuvre d'Alice Descoudres, elle nous reconfortera et nous encouragera en nous transportant sur les hauteurs où l'air est pur et où les hommes se sentent des frères. J. V.

ELSE URV: *Benjamin à l'école*. Editions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel. Prix 4 fr.

Ce charmant volume, très bien traduit de l'allemand et illustré de jolies vignettes en noir et en couleurs, enchantera toutes les petites filles et

connaîtra le succès de son précédent, *Benjamin et ses poupées*. Un livre d'enfants qui est joyeux, sain, vivant, exempt de naïvetés et de fadeurs, ce n'est déjà pas si fréquent; aussi faisons bon accueil à ce récit des débuts de Marie-Anne, alias Benjamin, dans sa carrière d'écolière. Elle ne s'y révèle pas toujours petite fille modèle, mais qu'elle regimbe en classe ou prêche l'obéissance à ses nombreuses poupées, sa gentille nature nous ravit, et nous nous réjouissons chaque fois qu'un nouveau livre sur Benjamin paraîtra, pour la plus grande joie de nos fillettes. J. V.

MARIANNE MURET: *Sabine à la cuisine, ou l'heureux tour de main*. Editions Spes, Lausanne. Prix: 2 fr. 50.

Un manuel de cuisine, pimpant, bien écrit par une plume alerte et farci de ces bons trucs et tours de main qui diffèrent le cordon bleu de la cuisinière maladroitte. A tout âge et à tous les degrés de l'expérience culinaire, on y peut moissonner d'intéressants détails... la demi-cuillère de vinaigre ou de citron qui empêche de trancher la liaison à l'œuf, le consommé à l'ail sans consommé et ne parfumant pas l'haleine, les mayonnaises infailliblement réussies, l'injection aux mangeurs de fondue de ne pas couper leur pain, mais de le rompre parce que le fromage s'y enroule mieux, et la défense absolue de présenter des croûtons pour hors-d'œuvres autrement que grillés à la braise, les fines herbes qui doivent être hachées au couteau, — foie de la planche ou de la machine! — la glande contenant l'huile destinée à graisser les plumes du canard sauvage et qu'il convient d'enlever pour éviter le goût désagréable de la bête, la cuillère d'eau bouil-

1929, nous sommes entrés maintenant dans une période angoissante de déficits, dont nul ne peut prévoir la durée ni l'issue.

Voici les faits et les chiffres tels qu'ils ont été présentés par le chef du Département des Finances, M. Musy, et les rapporteurs de la Commission, MM. Dietschi aux Etats et Dollfus au National: Le budget prévoit pour 1933 une forte diminution des recettes de la Confédération, qui n'atteindront plus que 371 millions, alors que celles du budget de 1932 étaient de 409 millions. Comme, malgré une stricte économie, les dépenses se monteront à 442 millions, notre prochain budget accuse un déficit de 70 millions au minimum. Ceci, sans parler des C. F. F. qui ont leur comptabilité séparée, et qui font prévoir un déficit de 45 millions. La dette fédérale se montera à 2 milliards et entraînera à elle seule un service d'intérêts et d'amortissement de 40 millions.

La crise étant mondiale et les dernières réserves de tous les pays épuisées, nos meilleures industries d'exportation et notre hôtellerie ne remonteront probablement jamais la pente. Il ne faut donc pas s'attendre à une amélioration de notre situation mais poursuivre un plan financier qui permette d'amortir notre dette et d'équilibrer notre budget. Aux yeux de M. Musy, seule une politique de déflation atteindra ce but, en baissant et en adaptant tous les prix à la puissance d'achat. Ce serait, dit-il, le meilleur moyen de lutter contre le chômage. Dans tous les budgets du monde, il n'est que deux moyens de se sortir d'un désastre financier: l'augmentation des recettes et la réduction des dépenses. A cette heure critique les deux alternatives doivent jouer de concert, car une augmentation de notre dette nationale sans couverture suffisante — couverture métallique ou productive — conduirait inévitablement à l'inflation, c'est-à-dire à la dépréciation de notre franc, soit à l'intérieur, soit dans les transactions avec l'étranger.

Il est compréhensible au point de vue psychologique que, dans toute la discussion budgétaire aux Chambres, chaque orateur ait cherché l'unique salut dans la doctrine politique de son parti: les uns demandent des réductions de salaires et de subventions et de nouveaux impôts indirects, les autres un impôt de crise faisant suite à l'impôt de guerre, mais pour une partie seulement des contribuables, concentrant ainsi les charges sur les fortunes à chiffre élevé. Si les uns font valoir qu'il est antidémocratique de vouloir rétablir l'équilibre au détriment d'une petite minorité, les autres avancent qu'une réduction des salaires est un remède inefficace, car en diminuant la puissance d'achat, il accentuera encore la crise.

Un compromis a été cherché pour le moment dans une réduction de 7, 5 % des salaires du personnel fédéral, ce qui réalisera une économie de 24 millions. Le budget militaire sera ramené à 90 millions au lieu de 94. Les subventions fédérales qui dépendaient de la libre appréciation des Départements et des Chambres sont réduites de 10 à 15 %; celles par contre, dont le montant est fixé par la loi (comme par exemple, la subvention aux caisses d'assurance par membre assuré) sont maintenues pour le moment; mais déjà M. Schulthess a fait prévoir un projet libérant la Confédération du versement intégral de ces subventions. De plus le chef du Département d'Economie publique demandera à employer pour une période limitée à 4 ou 5 ans environ 25 millions des recettes des revenus sur l'impôt du tabac et de l'alcool pour les tâches sociales de l'Etat, la crise exigeant de la Confédération des mesures extraordinaires pour venir en aide aux chômeurs où à des industries menacées.

Les mois qui viennent nous montreront si ces mesures sont suffisantes. Il est probable que l'avenir nécessitera une transformation plus radicale de tout notre système économique.

A. LEUCH.

Vers la réorganisation des tribunaux de famille en France

Le tribunal de famille fut créé en France par le décret des 16 et 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire. L'art. 12 du dit décret disait: « S'il s'élevait quelques contestations entre mari et femme, père et fils, grand-père et petits-fils, frères et sœurs, neveux et oncles, ou

lante mise au fond du plat où les pommes de terre frites attendent qu'on les mange et qui les empêchera de durcir, et tant d'autres trucs ingénieux, et certainement inconnus de presque tout le monde. Lisez cet excellent petit livre, cuisinez d'après ses principes, et si vous essayez du « civet de lièvre au chocolat », faites-moi l'amitié de dire si c'est bon. J. V.

entre alliés au degré ci-dessus, comme aussi entre les pupilles et leurs tuteurs, pour choses relatives à leur tutelle; les parties sont tenues de nommer des parents, ou, à leur défaut, des amis ou voisins, pour arbitrer, devant lesquels elles éclairciront leur différend, et qui, après les avoir entendus et avoir pris les connaissances nécessaires, rendront une décision motivée. Chacune des parties nommera deux arbitres. Mais loin d'apaiser les disputes de famille, comme on l'avait supposé, cette procédure ne fit que les développer. Ainsi que l'écrit un jurisconsulte du temps: «Plaider gratis fut un attrait; être juge et partie tour à tour les uns des autres fut un objet de commerce; les procès se multiplièrent à l'infini et la chicane n'eut plus de bornes.» Aussi cette loi ne tarda-t-elle pas à être abolie.

Et voici qu'on y revient aujourd'hui, par nécessité, dit-on. Un sujet à l'ordre du jour en France actuellement est, en effet, le partage de la puissance paternelle entre les deux parents. Alors que notre code civil prévoit que «les père et mère exercent en commun la puissance paternelle pendant le mariage», le code civil français stipule: «Le père seul exerce la puissance paternelle pendant le mariage.» Au père seul, par conséquent, appartient le droit de choisir l'établissement scolaire où sera inscrit l'enfant, le mode de son éducation, sa religion, son apprentissage, etc., etc. Au père seul également appartient un droit qui, dans certains cas, peut être redoutable: celui de correction et de détention. Lorsqu'il a sujet d'être mécontent de son enfant, il peut l'envoyer en maison de correction. Avant que l'enfant ait atteint l'âge de 16 ans, le père peut agir par voie d'autorité, c'est-à-dire qu'il demande au Président du Tribunal un ordre d'arrestation, et l'enfant est conduit dans une maison de correction, véritable prison, pendant un mois au plus. Lorsque l'enfant est âgé de plus de 16 ans, le père ne peut agir que par voie de réquisition, c'est-à-dire qu'il demande au président du Tribunal l'autorisation de faire détenir son enfant; la détention, dans ce cas, peut aller jusqu'à 6 mois. Il existe bien des exemples de pères qui, par caprice, par chantage ou par vengeance, séparent ainsi les enfants de leurs mères, sans qu'elles puissent protester. Mais où l'injustice du Code civil français envers les femmes éclate surtout, c'est en ce qui concerne les dispositions sur les enfants naturels. Alors que chez nous, pour ces derniers, c'est l'autorité tutélaire qui confère la puissance paternelle soit au père, soit à la mère, en France la puissance paternelle sur l'enfant naturel appartient à celui des deux parents qui le premier a reconnu l'enfant. Or, comme cette puissance paternelle comprend les droits de garde, d'éducation, l'usufruit légal des biens des enfants mineurs, il est des cas où le père s'empresse d'aller reconnaître le premier son enfant, — cette reconnaissance doit se faire devant un officier de l'état civil ou devant un notaire, — tandis que la mère ne peut faire cette démarche que lorsqu'elle est rétablie.

Il est compréhensible que l'on songe à modifier cette loi dans un sens plus équitable, mais l'un des arguments le plus souvent opposé au partage de l'autorité paternelle entre le mari et la femme étant la nécessité de prendre une décision et l'obligation de savoir quel sera l'avis qui prévaudra en cas de différend, on a songé à rétablir les tribunaux de famille. Espérons que les mauvaises expériences faites autrefois ne se renouvelleront pas et que l'on saura apporter beaucoup de réserve et de prudence dans l'établissement de cette institution domestique, afin d'éviter de nouveaux mécomptes.

de l'édifice que l'on devra construire, si l'on veut intéresser les enfants, au moyen de leurs jouets, à la grande idée de la paix.

Il s'agit de faire une promenade à la Société des Nations. Les joueurs doivent d'abord changer leur argent contre des francs suisses. Ils vont rendre visite au Secrétaire Général; ils jettent un coup d'œil au Traité de Locarno avec toutes ses signatures fameuses; — Ils entrent dans la Bibliothèque où l'on a réuni tous les livres sur la paix; ils inspectent la Salle du Conseil avec la table en fer à cheval bien connue où tant de personnages célèbres ont prononcé des discours en faveur de la paix. Ils se rendent alors au Bâtiment de verre et voient les journalistes appartenant à tous les grands journaux du monde. Ils vont encore au Bureau de voyage et à la poste. Un vil intérêt s'attache aux armoires qui contiennent les pétitions contre la guerre réunies dans tous les coins du globe. Les joueurs sont reçus par M. Henderson, président de la Conférence du Désarmement, et reviennent finalement dans le Hall du Désarmement, avant de se rendre au Bureau International du Travail. Le voyage prend fin après une courte halte dans les nouveaux bâtiments de la Société des Nations.

Naturellement, les joueurs rencontrent de nombreux obstacles et passent par diverses aventures amusantes. Le jeu se joue, comme le jeu de l'oeie de notre enfance, sur un tableau en carton, avec des pions et des dés. Les photographies utilisées reproduisent exactement les locaux de la Société des Nations.

On ne peut donc que recommander à toutes les femmes qui ont à cœur l'éducation pacifiste et le désarmement moral d'acheter ce jeu pour le donner en cadeau autour d'elles.

M. G.

(Le Jeu de la S. d. N. est fabriqué par la Chad Valley Company (Birmingham), bien connue pour la qualité de ses articles, et se vend au prix modique de 3 fr. 50 suisses. Les dépositaires pour Genève sont les Magasins du Grand Passage.)

POUR L'AN QUI VIENT

(suite de la 1^{re} page)

Le *Mouvement Féministe* publiera en 1933, en plus de ceux déjà cités, les articles suivants:

Nouvelles du mouvement ouvrier féminin en Suisse et à l'étranger.

Questions sociales d'intérêt féminin, traitées par Mmes Vuilliomnet, V. Delachaux, E. Gd. J. Gueybaud, M. F., et autres collaboratrices. — *Questions de morale sociale*, d'après la documentation du Cartel H. S. M.

Choses vives... croquis et renseignements sur des œuvres philanthropiques et sociales en Suisse et à l'étranger.

Questions d'éducation, et surtout d'éducation familiale, traitées par diverses collaboratrices, et informations fournies par la Commission d'éducation de l'Alliance de Sociétés féminines.

Biographies féminines, interviews, portraits de femmes suisses et étrangères, par Mmes Vuilliomnet-Challandes, V. Delachaux, M. F., et autres collaboratrices.

Les femmes et les livres, analyses et études d'œuvres d'auteurs féminins, par Mmes Vuilliomnet, M.-L. Preis, Marg. Evard, et autres collaboratrices.

Que lisons-nous? listes de livres choisis pour celles qui n'ont que peu de loisirs, par La Furettue.

Variétés littéraires, historiques et artistiques, récits de voyages, nouvelles sportives, etc., en relations avec le féminisme.

Comptes-rendus d'expositions d'artistes femmes, par Pennello, M.-L. B., S. B., et autres collaboratrices. — *La musique et les femmes*, par diverses collaboratrices.

Livres reçus, comptes-rendus bibliographiques des publications dont le service de presse est fait à notre rédaction.

Circulaires et convocations officielles de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, *nouvelles officielles* de l'Association suisse pour le Suffrage, *nouvelles régulières* de l'Union des Femmes de Genève, *nouvelles* aussi fréquentes que possible de l'activité d'autres Sociétés féminines romandes.

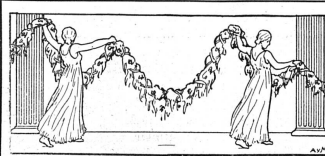
Carnet de la Quinzaine, liste régulière des séances, conférences et réunions organisées par des Sociétés féminines ou d'intérêt féminin de Suisse romande.

Illustrations: portraits de féministes de marque, de femmes auteurs, professeurs, médecins, avocates, députées, de collaboratrices du *Mouvement* actualités féministes, tableaux et statues de femmes artistes, intérieurs féminins, etc., etc.

Mise au concours

d'un nouveau poste de fonctionnaire de II^e classe au Département fédéral d'Economie publique.

Nous nous hâtons d'attirer l'attention des lectrices du *Mouvement* sur la mise au concours, annoncée par la *Feuille fédérale* du 7 décembre 1932, d'une place de fonctionnaire au Département de l'Economie publique. Les conditions à remplir sont les suivantes: Une bonne culture générale, et une connaissance approfondie de



A travers les Sociétés

La Chaux-de-Fonds.

Une assemblée des dames de l'Eglise indépendante a entendu un très intéressant rapport de Mme Huguenin-Dubois sur l'utilité des conseillers de paroisse, et s'est prononcée en faveur de l'éligibilité des femmes aux Conseils de paroisse. La question sera discutée et mise aux voix en janvier, à l'Assemblée mixte des membres de l'Eglise.

Sous les auspices du Groupe des socialistes chrétiens, qui avait invité les suffragistes, Mme Delachaux-Meylan raconta de très jolie façon ses impressions d'auditrice du Congrès des femmes méditerranéennes et sa belle randonnée en auto jusqu'à de lointaines oasis sahariennes.

J. V.

Pas d'alcool aux enfants.

Le Comité de l'Association antialcoolique du Corps enseignant genevois recommande très particulièrement aux parents, en cette période des fêtes de fin d'année, de ne pas donner à leurs enfants des bonbons ou des pâtisseries contenant de l'alcool. Par contre, les fruits frais ou secs sont excellents pour la santé des petits et des grands.

Union féminine suisse des carrières libérales et professionnelles.

L'Union féminine suisse des carrières libérales et professionnelles, réunie le 29 novembre chez Mme Sylvain-Dreyfus, à Lausanne, a pris connaissance avec plaisir de la brillante réussite de sa première manifestation publique, une exposition-vente organisée au Lausanne-Palace, qui a rapporté mille francs, les bienvenus pour les femmes habiles, artistes, graveuses, peintres, céramistes, brodeuses, tisseuses, tricoteuses, relieuses, etc., etc., qui avaient garni les comptoirs.

Ce même soir, l'Union a eu le privilège de recevoir la visite de trois collègues étrangères, de passage à Genève: Miss W. Smith, attachée commerciale des Etats-Unis à Shanghai, qui a montré l'apre concurrence qui met aux prises, en Chine, les intérêts britanniques et les intérêts nord-américains; Miss Hinder, qui représente en Chine l'Association chrétienne des Jeunes Filles, qui comparera la situation politique des Chinoises affranchies avec celle des Japonaises, lesquelles ont encore devant elles de longues années de lutttes et d'efforts pour conquérir leurs droits civiques; enfin, Mme Kallia, Finlandaise, fit des vœux pour que les Suissesses voient enfin leur travail récompensé par l'obtention des droits civiques que les Finlandaises ont obtenus presque trop facilement.

Pour les malades genevoises.

L'Union des Femmes de Genève rappelle l'existence du Legs Jane Reymond destiné à payer une partie des frais de clinique (cas médicaux et chirurgicaux) que peuvent avoir à assumer des femmes de nationalité genevoise exclusivement. Celles-ci, sans distinction d'âge, de religion, de milieu social, sont vivement engagées à en profiter. S'adresser à Mme le Dr. Bertrand, rue Lévrier, 3.

l'économie domestique; l'expérience de la formation ménagère est désirée. Les candidates doivent posséder le français et l'allemand.

Le traitement prévu est de 6.500 à 10.100 fr. par an. Le délai d'inscription, primitivement fixé au 20 décembre 1932, a été retardé au 20 janvier 1933.

D'après les renseignements que nous avons pris au Palais Fédéral, l'activité prévue pour cette fonctionnaire sera la suivante:

«La place mise au concours concernant la Section de formation professionnelle de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, la personne nommée aura à s'occuper exclusivement de la formation ménagère et domestique. Elle pourra aussi être détachée au service des relations avec les autorités cantonales, communales et scolaires en cette matière, et avoir à donner des conseils pour l'organisation de cours ménagers ou d'institutions d'économie domestique. Elle pourra également fonctionner comme membre de jury d'examen, et exercer en une certaine mesure les charges d'expert supérieur.»

«L'élaboration d'un règlement spécial pour la formation professionnelle ménagère étant prévue, et la question de la préparation du personnel enseignant étant encore à étudier, toutes ces questions et les suggestions à formuler à leur égard seront du ressort direct de cette fonctionnaire. C'est pourquoi, à côté d'une bonne culture générale, des connaissances approfondies d'économie domestique et ménagère et un sens pratique lui seront indispensables. Des expériences pratiques en matière d'enseignement ménager seront prises en considération, sans constituer toutefois une condition de premier ordre. D'autre part, la connaissance approfondie des deux langues nationales est aussi une condition importante. Enfin, comme cette fonctionnaire doit avoir eu le temps de faire des expériences pratiques de la vie, une jeune candidate aura moins de chances, alors que, d'autre part, la nomination d'un fonctionnaire ayant dépassé la quarantaine peut créer des difficultés pour son admission à la pension de retraite.»

En publiant ces explications en accord avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, nous engageons vivement à s'inscrire comme candidates les femmes bien qualifiées qui se sentent à la hauteur de cette tâche et qui se rendent compte aussi que, puisqu'il s'agit d'un poste nouveau, celle qui le remplira aura à accomplir une activité créatrice en matière d'enseignement ménager de la jeunesse féminine.

OFFICE SUISSE POUR LES PROFESSIONNELLES FÉMININES



Nouvelles des Sections.

LA CHAUX-DE-FONDS. — Drame cinématographique en 4 actes et à dénouement heureux:

1. Le fameux film *Joies et misères de femmes* passe devant la Commission de censure, qui l'accepte. Seule, Mme Wasserfallen émet des critiques.

2. Le Comité suffragiste proteste par lettre auprès de la direction de police.

3. Rencontre de la Commission de censure et de Mmes Monnier et Vuilliomnet, représentantes du Comité suffragiste, dans le bureau du chef de la police. Nous nous heurtions à un mur. Le film passera à l'Appello.

4. Le Département cantonal de justice et police informe le directeur de notre police locale et la Commission de censure qu'il a reçu une protestation du Dr Chabie au nom de *Pro Familia*, et que le film ayant été interdit en 1930, il n'y a aucune raison pour revenir sur cette interdiction. Le rideau tombe. J. V.

Carnet de la Quinzaine

Lundi 9 janvier: GENEVE: Club Scriptorium. Souper mensuel et Assemblée statutaire des membres du Club.

Mardi 10 janvier: VEVEY: Union des Femmes. 16 h. 15. Mme Necker de Saussure et l'éducation religieuse, causerie par M. le pasteur Maurice Bonnard.

Vendredi 13 janvier: LAUSANNE: Section de Lausanne de l'Association pour le Suffrage féminin, Lycéum-Club, 2 bis, rue du Lion d'Or, 20 h. 30: Dans les coulisses du journalisme, conférence par M. Jean PETREQUIN, rédacteur à la Revue.

Samedi 14 janvier: GENEVE: Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, Lycéum Club, 1, rue des Chaudronniers, 16 h. précises: Assemblée ordinaire de délégués: 1. Rapport du Bureau sur son activité; 2. Rapport financier; 3. Communications diverses et propositions individuelles. — 17 h. Visite de la «Maison Familiale» pour enfants placés, créée par l'initiative du Cartel et de *Pro Familia*.

Est-il permis, au début d'une nouvelle année, d'exprimer le vœu modeste qu'en 1933, un nombre plus grand de Sociétés féminines profitent des avantages que leur offre notre Carnet, pour faire connaître gratuitement les conférences, séances et réunions qu'elles organisent, rendant ainsi de beaucoup plus grands services qu'elles ne s'en doutent à des Sociétés sœurs, qui organisent des séances du même ordre?

Et est-il encore permis de joindre à ce premier vœu un deuxième: c'est que les communications concernant ces réunions soient envoyées à la Rédaction du *Mouvement* en temps utile, c'est-à-dire de façon à pouvoir figurer dans cette rubrique, soit sauf exception pour le mardi qui précède la parution de notre journal, et qu'elles concernent la période qui suivra sa parution; par exemple, les avis destinés à paraître dans le numéro du samedi 14 janvier devront nous parvenir pour le mardi 14 janvier, et concerner la période comprise entre le 14, date de la parution, et le 28, date de la parution du numéro suivant? Si nous ne formons pas de troisième vœu comme les personnages du conte de fées, nous nous bornons à souhaiter vivement la réalisation de ces deux vœux-là! (Réd.)



Les Femmes et la Société des Nations

Un jeu à recommander

Une revue humoristique française dépeint un jeune garçon qui entre dans un magasin de jouets, afin d'acheter des gaz déléteurs pour ses soldats de plomb.

La question est pourtant plus tragique que comique. Il suffit d'ailleurs de voir un magasin de jouets dans n'importe quel pays du monde pour se rendre compte rapidement d'un fait: c'est que l'idée du désarmement n'a pas encore pénétré dans les esprits, certainement pas, en tous cas, dans le domaine des jouets destinés aux enfants. On s'efforce, au contraire, de toutes les façons possibles, d'intéresser les enfants à la guerre, en se servant pour cela de leurs jouets.

Or, cette année, un effort a été tenté, et tenté par une femme, mère de famille, pour contrebalancer les tendances militaristes qui se manifestent dans les jeux des enfants. Le *Jeu de la Société des Nations* sera la première pierre

M^{lle} Jane Hoschek
(Abonnée au *Mouvement*)
13, QUAI DES BERGUES
Téléphone 25.419

GRAND CHOIX DE
**PARAPLUIES
FOURRURES**

Conditions très avantageuses pour cadeaux de Noël et du Nouvel-An.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER